



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

plages

Question écrite n° 96667

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'érosion des plages. L'érosion des plages gagne dangereusement du terrain : le phénomène touche aujourd'hui 22 % du littoral français. Dans certains secteurs, les plages s'amenuisent de quatre mètres par an. Si les éléments naturels font leur oeuvre, avec une vigueur accrue par les changements climatiques, les interventions humaines contribuent également de façon significative ces bouleversements. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre afin de limiter ce phénomène d'érosion des plages. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

## Texte de la réponse

L'État participe financièrement, dans le cadre des contrats de plan État-région, 2000-2006, à la réalisation des défenses contre la mer, dont la maîtrise d'ouvrage est portée soit par les collectivités territoriales, soit par des associations syndicales autorisées. À titre exceptionnel, l'État participe également financièrement à des travaux de restauration de défenses contre la mer qui ont été détruits par des tempêtes, opérations qui par nature ne sont pas contractualisées. La circulaire du 18 décembre 2000 fixe le champ prioritaire d'intervention à retenir. Les opérations doivent de manière impérative contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens et, en particulier, les zones où un plan de prévention des risques littoral est approuvé sont prioritaires. Les opérations à caractère expérimental ou les opérations à caractère exemplaire, particulièrement respectueuses du milieu, s'inscrivant dans le cadre d'un aménagement durable du littoral, doivent être privilégiées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96667

**Rubrique :** Mer et littoral

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 juin 2006, page 6085

**Réponse publiée le :** 26 décembre 2006, page 13764